



Communiqué de presse

Enfin une bonne nouvelle concernant l'action sociale !

A la suite de l'arrêt du Conseil d'Etat concernant l'éviction des retraité.es des chèques-vacances

Saisi en intersyndicale par la FSU, la CGT, FO, Solidaires, l'UNSA et la CFE-CGC, le Conseil d'Etat statuant au contentieux a annulé mardi 24 juin 2025 la circulaire du ministère de la fonction publique du 2 août 2023. Cette circulaire supprimait l'accès aux chèques-vacances pour les retraités de l'Etat.

Cette décision avait été prise sans aucune concertation ni même information du Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS).

C'est une première victoire syndicale pour les retraité.es de la Fonction publique de l'État qui peuvent ainsi être rétabli.es dans leurs droits.

Nous demandons au gouvernement de respecter cette décision du Conseil d'État dès à présent, afin que l'ensemble des pensionné.es de la fonction publique d'Etat puisse bénéficier de cette mesure immédiatement.

Nous les invitons à déposer leurs dossiers. L'ANCV est en mesure de les accueillir dès aujourd'hui.

Bagnolet, le 25 juin 2025